

EUROREGION PYRENEES – MEDITERRANEE – REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Appel à projets «Initiatives culturelles eurorégionales» Présentation de l'initiative

Contexte

Créée en octobre 2004 l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée regroupe les 5 régions de Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Catalogne, Aragon et Iles Baléares dans le but de créer «au Nord-Ouest de la Méditerranée un pôle de développement durable basé sur l'innovation et l'intégration sociale et territoriale» (extraits de l'Acte fondateur).

Cet espace de coopération se veut notamment un «carrefour d'échanges culturels et humains». Il s'agit à la fois de valoriser la diversité culturelle de ces territoires et de leurs jeunes citoyens, d'en faire un lieu de référence en matière de création artistique, et de préserver le patrimoine naturel, historique et culturel commun dans une logique de développement touristique durable.

Dans ce contexte, la Région Languedoc-Roussillon a pris l'initiative d'encourager des coopérations eurorégionales initiées par des acteurs de la région dans le domaine de la culture. Dans cette perspective, un appel à projets est lancé en Languedoc-Roussillon.

Objet de l'appel à projets

L'appel à projets « Initiatives culturelles eurorégionales » a pour objectifs d'encourager et de soutenir la coopération entre acteurs culturels et ceux intervenant en faveur de la jeunesse de la Région Languedoc-Roussillon et des autres régions membres de l'Eurorégion. Il s'agit à la fois d'initier de nouvelles coopérations au sein de l'Eurorégion ou de conforter et amplifier des coopérations existantes.

L'appel à projets concerne tous types d'initiatives à caractère culturel dans la mesure où elles présentent :

- un caractère eurorégional réel (partenariat avec au moins 2 autres régions membres de l'Eurorégion)
- un partenariat professionnel effectif (participation financière des opérateurs partenaires)
- une volonté de pérennisation du partenariat.

Les projets pourront notamment concerner :

- la coopération entre opérateurs intervenant en faveur des jeunes citoyens
- le spectacle vivant
- les arts plastiques
- le patrimoine

- l'audiovisuel
- les arts populaires
- l'édition
- la coopération festivalière
- etc...

La diversité des champs d'intervention dans les projets sera recherchée.

Modalités pratiques

Les candidatures éligibles au présent appel à projets sont celles portées par des organismes publics ou associatifs, ou par des sociétés à vocation culturelle (par exemple des sociétés de production audiovisuelle) du Languedoc-Roussillon.

Les candidats devront adresser en double exemplaire un dossier technique de demande de financement comportant :

- le contexte général du projet
- la description du partenariat (dont les lettres d'intention de la part des partenaires)
- la description du projet (objectifs, actions envisagées, résultats attendus, moyens à mettre en œuvre, calendrier de réalisation)
- le budget prévisionnel
- le plan de financement (mettant en évidence les cofinancements déjà acquis)

Les candidatures sont à envoyer au Conseil Régional Languedoc-Roussillon – Direction de la Culture et du Patrimoine – 201, avenue de la Pompignane – 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Les candidatures peuvent être adressées tout au long de l'année 2006 et au plus tard le 31 décembre 2006. Les premières attributions de crédits pourront intervenir en 2006.

Calendrier

La durée des projets ne pourra excéder 18 mois à partir de la date d'octroi du cofinancement par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

Financements

L'appel à projets est doté d'un financement total de 100 000 euros.

Le cofinancement apporté par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon par projet ne pourra excéder 40 000 euros.

Un projet soutenu dans le cadre de cet appel à projets ne pourra bénéficier d'aucun autre financement de la part du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour la même initiative.